

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Décembre 2018**

Date de convocation : le 03 décembre 2018

Présents : M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PRIEUR, M. TABARLY, Mme BICHARD, Mme CHEVALIER, Mr PEYRON.

Pouvoirs : M. DUBOIS à M. TABARLY, Mme CORMIER à M. BOUDONNAT.

Absent(e)s : M. BEGIN, M. THEVENET, M. KEMPF, MME GAUFFENY.

Secrétaire de séance : Mme BICHARD

Ouverture de séance à 19 h 00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte rendu de la réunion du 22 Octobre 2018 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

Attribution de compensation de Vichy Communauté :

Sur la base des critères liés à la population, au potentiel fiscal, et à l'imposition des entreprises locales, le maire présente le tableau établi par Vichy Communauté de répartition de l'attribution de compensation à verser à chaque commune pour 2018.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du montant attribué à Billy de 56 867 € correspondant à la somme inscrite en recette au budget 2018.

Révision du PLU :

Après 3 ans d'études menées en liaison avec les partenaires institutionnels (Etat, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers, Vichy Communauté, ...), Jean-Louis BOUDONNAT présente le projet prenant en compte la réduction de moitié des espaces à construire, imposée par l'Etat, en intégrant toutefois la possibilité de réaliser une petite opération immobilière dans le prolongement des espaces bâtis du bourg.

Les règles d'extension des constructions existantes s'établissent en assurant, en particulier, la valorisation du centre bourg et du hameau de la Paroisse.

Les servitudes liées au patrimoine bâti, qui seront édictées par le SPR en cours d'étude, viendront préciser ces règles dans chacun des secteurs géographiques.

Après un examen détaillé des documents fournis, les membres présents proposent de solliciter « l'Arrêt » du projet auprès de Vichy Communauté, maître d'ouvrage de ce dossier, permettant d'engager la phase de consultation des services associés puis l'enquête publique.

Affectation du FICT :

Une enveloppe de 13 676 € de subvention de Vichy Communauté pour travaux d'investissement reste disponible d'ici 2020.

Compte-tenu de l'importance de la charge financière pour la commune des travaux d'aménagement de la rue Chabotin, du parking et des espaces de loisirs à réaliser dans le parc Besson, inscrit au Contrat d'Aménagement du Bourg pour 330 900 € HT, le maire propose d'attribuer cette somme de 13 676 € à cette opération, réduisant d'autant la part communale.

Il est convenu de déposer le dossier de demande dans les meilleurs délais auprès de Vichy Communauté.

Subvention FEADER pour les travaux d'aménagement rue Chabotin, parking et espaces de loisirs dans le parc Besson :

Compte-tenu du retard dans la réalisation de ces travaux du fait de l'opération de mise à double sens de la future RN 209 par l'Etat, il est nécessaire de solliciter la prolongation d'une année la validité de la subvention FEADER de 118 776 €.

Les membres du Conseil Municipal demandent au Maire de constituer le dossier nécessaire.

Démarrage des travaux RN 209 :

Le Maire informe le conseil municipal du démarrage des travaux par l'entreprise EIFFAGE dès le 7 janvier 2019. Dans le même temps, l'étang doit être vidé permettant la réalisation des remblais en bordure de la route de Moulins.

Le planning présenté par l'Etat (DREAL) prévoit une fin de chantier dès l'automne 2019, avec remise en eau de l'étang à l'hiver 2019-2020.

Plusieurs périodes d'alternat de la circulation par la Grand'Rue sont prévues, en se limitant à 1 à 2 semaines consécutives.

Information sur l'opération PEPIT :

Bon succès pour la 1^{ère} saison 2018, Billy est 2^{ème} et arrive juste après St Pourçain en nombre de participants (184 pour 193). Il y a lieu de bien entretenir le lieu de cache, y compris l'hiver, le jeu étant praticable toute l'année. C'est un bon support de communication pour la découverte de notre village.

Questions diverses :

- Compte-tenu de la situation d'ODILE GIRARD en mi-temps thérapeutique, il n'est pas possible d'envisager pour l'instant son transfert à la commune de St Germain des Fossés. Il faut donc prolonger d'une année sa mise à disposition auprès de l'équipe technique. De même un emploi complémentaire à mi-temps est à prévoir pour assurer un temps complet auprès de la structure technique.
- GARDERIE : démission de Patricia BOUET pour un emploi d'ATSEM à St Germain des Fossés. Pour l'instant Mélanie PONS assure provisoirement cet emploi avec l'aide de Brigitte qui doit être recrutée par Sanssat. Avec l'aide de Pôle Emploi, plusieurs candidats vont être auditionnés avec l'objectif d'un recrutement pour la rentrée scolaire du 7 janvier 2019.
- AIDE A DOMICILE : notre structure communale ne permet plus de répondre aux exigences d'organisation imposées par la nouvelle réglementation. Le Conseil Départemental demande un transfert de notre activité vers une structure plus importante disposant de tous les moyens administratifs et techniques, offrant une gamme plus étendue de services à la personne. Ainsi, après plusieurs échanges avec l'Association de St Germain des Fossés, il apparaît envisageable de prévoir le transfert des personnels aidants, en proposant aux bénéficiaires de solliciter cette Association. Cela conduirait en fait à un seul changement administratif, avec une possibilité de disposer d'une offre de prestations plus importantes si nécessaire.
- APPARTEMENT DU CCAS : après le départ de Mr HURTIN, le logement du rez-de-chaussée est à nouveau loué. Pour l'appartement du 1^{er} étage, il y a lieu de prévoir des travaux d'isolation pour diminuer les charges de chauffage.

Clôture de la séance : 21h

Prochaine réunion : 5 Février 2019 à 18 h30